

Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 16 janvier 2015

Ségolène ROYAL valide et rend publiques les nouvelles solutions proposées par le rapport de la mission Sivens

La mission présentera en détail les conclusions de ses travaux au comité de pilotage puis à la presse le lundi 19 janvier à Albi.

A l'issue d'une première mission d'inspection, mandatée du fait de tension locales autour du barrage de Sivens, dans le Tarn, j'ai réuni le 4 novembre 2014 les principales parties prenantes (État, élus locaux, profession agricole, associations de protection de l'environnement) pour évoquer les suites à donner aux pistes de travail élaborées.

J'ai à cette occasion mandaté une mission complémentaire, en appui au maitre d'ouvrage, le Conseil général du Tarn, dans l'objectif qu'une réponse conciliant la sécurisation des besoins en eau des agriculteurs pour exercer leur activité et les enjeux environnementaux soit élaborée, et qu'elle s'inscrive dans un projet de territoire.

Je me suis personnellement impliquée pour faciliter ce dialogue les 18 et 19 décembre en recevant chacune des parties prenantes, à l'issue d'un travail de concertation mené localement par la mission.

J'ai pris connaissance le 16 janvier du rapport de la mission et me félicite de la bonne conclusion de ces travaux. J'en souligne la qualité et le sérieux et je salue la concertation approfondie qui s'est engagée à cette occasion.

Le rapport propose un projet de territoire reposant sur des productions à forte valeur ajoutée et génératrices d'emploi local, et sur le renforcement des circuits de proximité. Il permet de maintenir des exploitations de taille familiale. La sécurisation de ce projet nécessite des apports en eau l'été à partir d'un stockage hivernal.

Il établit à 750 000 m³ les besoins de stockage, volume estimé à ce stade à 10 % près, le volume définitif devant être précisé par le maître d'ouvrage après des études plus détaillées.

Après avoir inventorié, avec un comité de pilotage réunissant les parties prenantes, de nombreuses options, la mission propose deux solutions techniques répondant à cet objectif :

- un réservoir dans l'emprise initiale, plus modeste, 300 m à l'amont, avec un bras de contournement permettant d'assurer la continuité du cours d'eau,
- une alternative comprenant un ensemble de trois retenues latérales ou collinaires, une à Sivens, une sur le ruisseau de Bayssière et une dans la vallée, sur des sites identifiés entre Salvagnac et Beauvais/Tescou.

Ces propositions:

- sécurisent les besoins en eau découlant du projet de territoire,
- répondent à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux, dans le respect des règles financières publiques en vigueur,
- et doivent notamment permettre l'obtention des financements européens.

J'ai examiné ces propositions avec le président du Conseil général du Tarn, Thierry Carcenac, et les ai validées.

Le président du conseil général m'a fait part de son intérêt pour ces nouveaux projets qui reconnaissent le besoin d'eau pour l'irrigation dans le bassin et m'a indiqué sa volonté d'organiser un débat dès la prochaine session de l'assemblée départementale sur la base de ces deux scénarios.

La réalisation du projet initial n'est de ce fait plus d'actualité.

Le rapport est disponible sur le site du ministère : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-derniers-rapports-r43.html

Pour toute information complémentaire, contact presse : 01 40 81 78 31

<u>www.developpement-durable.gouv.fr</u> @ecologiEnergie



Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, et de la Forêt Porte-parole du Gouvernement

Paris, le vendredi 6 mars 2015

Ségolène ROYAL et Stéphane LE FOLL saluent la délibération du conseil général du Tarn sur le devenir du projet de barrage de Sivens

Le Conseil général du Tarn a délibéré, ce vendredi 6 mars 2015, sur le devenir du projet de barrage de Sivens.

A cette occasion, le Conseil général a décidé de s'orienter vers une des options alternatives préconisées dans le rapport d'expertise rendu à la Ministre en charge de l'écologie le 16 janvier 2015. Le Conseil général a ainsi fait le choix de privilégier la solution technique visant à engager la réalisation d'un réservoir dans l'emprise initiale, plus réduit et à l'amont du projet initial.

Ségolène ROYAL et Stéphane LE FOLL saluent cette décision, qui, tout en respectant l'ensemble des critères de protection environnementale, sécurisera les apports en eau nécessaire pour des productions agricoles à forte valeur ajoutée et génératrices d'emploi local, le renforcement des circuits de proximité, et le maintien d'exploitations de taille familiale.

L'Etat accompagnera le Maitre d'ouvrage, financièrement et techniquement, dans la réalisation de ce projet alternatif.

Le Gouvernement appelle l'ensemble des acteurs à respecter la décision du maitre d'ouvrage, les invitant à l'apaisement et à la responsabilité.